

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision portant nomination du référent déontologue de l'Institut national de la statistique et des études économiques

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis* ;
Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 modifié pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;
Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Décide :

Article 1^{er}

À compter du lendemain de la parution de la présente décision, M. Pierre Joly, inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, en fonction à l'inspection générale de l'INSEE, est nommé référent déontologue de l'INSEE pour une durée d'un an.

Article 2

Les modalités de saisine du référent déontologue par les agents de l'INSEE seront précisées par une note de service publiée sur l'intranet de l'INSEE.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Le directeur général,
J.-L. TAVERNIER